

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNB du 14 mars 2008

Résolution adoptée, à bulletins secrets, par 48 voix pour et 24 contre et 1 nul (73 votants)

- Adopte les principes et lignes directrices des rapports déposés par Philippe Tuffreau tendant à l'unification des professions d'avocat et de CPI,
- Donne mandat au bureau de poursuivre les discussions avec la CNCPI au cours desquelles il sera tenu compte des observations formulées par l'assemblée.

Le bureau rendra compte de l'évolution de ces discussions à l'assemblée.